

SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Conseil municipal du Lundi 22 septembre 2025

Le lundi 22 septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, Maire, à dix-neuf heures :

➤ Etaient présents :

BLANGY Patrick, BOURDIER Béatrice, CAILLER Julien, CARDOT Anne-Lyse, FLEURY Audrey, LAMBERT Christine, LOISEAU Christian, TYSSANDIER Maguy, VIAUD Annette.

➤ Absents excusés :

ANDRADE Robert, GASSELING Benjamin, GUITTON André

SELLIER Camille, a donné un pouvoir à Maguy TYSSANDIER

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Protection sociale complémentaire-Risque santé : modification du montant de participation financière.
- ❖ Mise en œuvre du Compte Financier Unique.
- ❖ Demande de participation financière à l'Ehpad pour l'acquisition d'un certificat électronique.
- ❖ Subvention complémentaire pour le collège d'Aigre.
- ❖ Devis logiciel BL Enfance.

Maguy Tyssandier a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Protection sociale complémentaire-Risque santé : modification du montant de participation financière.

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2021_196_056, le Conseil Municipal a fixé à 12 euros le montant unitaire mensuel de la participation financière versée aux fonctionnaires, agents contractuels de droit public et privé en activité qui adhèrent au contrat relatif à la Protection Sociale Complémentaire pour le risque santé.

Madame le Maire ajoute que, concernant la protection sociale complémentaire « santé », la participation des employeurs territoriaux ne peut être inférieure à 50 % d'un montant de référence fixé par décret. L'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 prévoit que le montant ne peut être inférieur à 50 % du montant de référence fixé dorénavant à 30 euros, soit un montant plancher de 15 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à 15 euros par agent la participation financière unitaire mensuelle accorder aux fonctionnaires, agents contractuels de droit public et privé en activité qui adhèrent au contrat relatif à la Protection Sociale Complémentaire pour le risque santé ; avec un maximum ne pouvant pas dépasser le montant de la cotisation ou de la prime due par l'agent.

Scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages «pour» : 11 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs : 11

2. Mise en œuvre du Compte Financier Unique.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseiller aux Décideurs Locaux a envoyé un mail relatif à la mise en œuvre du Compte Financier Unique :

« L'article 205 de la loi de finances pour 2024 précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.
- améliorer la qualité des comptes, notamment en faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) restées jusqu'ici méconnues, contribution à la fiabilisation des informations financières.
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives (exemple : rapprochement automatisé entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable pour la vérification de la prévision et de l'exécution budgétaires). »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en œuvre du Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2026, au titre de l'exercice 2026.

Scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages «pour» : 11 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Suffrages définitifs : 11

3. Demande de participation financière à l'Ehpad pour l'acquisition d'un certificat électronique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Luxé a acquis un certificat électronique, qui va également servir à l'EPAD « Les Hespérides », pour la somme de 564,00 € TTC.

Madame le Maire propose de demander à l'EHPAD une participation financière de 50 % du montant de la dépense, soit 282,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de demander cette participation à l'EHPAD, charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages «pour» : 11 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs : 11

4. Subvention complémentaire pour le collège d'Aigre.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le collège d'Aigre demande une éventuelle participation financière pour deux séjours organisés pour ses élèves en 2026. Le collège demande que cette aide soit versée directement aux familles.(le versement se fera au comptable du collège).

Madame le Maire précise qu'un reliquat de 280 € n'a pas été utilisé par le collège d'Aigre sur la subvention octroyée en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme complémentaire de 260 € afin que chaque élève participant aux voyages, obtienne une aide de 20 €.

(27 élèves soit 540 € dont reliquat de 280 €, soit 260€ à attribuer au collège.)

Scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages «pour» : 11 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs : 11

5. Devis logiciel BL Enfance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logiciel FACFAM qui permet la gestion de la restauration scolaire et de la garderie ne sera plus commercialisé et plus mis à jour par Berger-Levrault.

Il convient donc de migrer vers le logiciel BL.Enfance qui apportera de nouvelles évolutions et un nouveau mode d'utilisation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis et le contrat proposés par la société Berger-Levrault. (migration et installation seulement sur la première facture)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et le contrat proposés et autorise Madame le Maire à les signer.

Scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages «pour» : 11 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs : 11

Informations diverses :

❖ **Présentation du Rapport Social Unique**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport Social Unique 2023, la synthèse du RSU 2023 et l'avis du Comité Social Territorial du 10 février 2025.

❖ **Proposition d'achat de la parcelle ZL n° 59**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'achat de la parcelle cadastrée section ZL n° 59 appartenant à la commune de Luxé.

Avis du Conseil Municipal : ABSTENTIONS 2 CONTRE...8 POUR .1

❖ **Désignation du référent laïcité**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par courrier en date du 13 août 2025, Monsieur le Préfet de la Charente demande que soit désigné, au sein de l'équipe municipale, un référent laïcité.

Mme Béatrice BOURDIER est désignée référent laïcité.

- ❖ **Avancement du projet de construction de la maison de santé** : Présentation du déroulement des opérations du marché public.(document présenté)
- ❖ **Proposition de devis d'un OPC** : Présentation des missions de l'OPC. Second devis à solliciter..
- ❖ **Octobre Rose 19 octobre** : 3 circuits de 3, 6, et 9 km. Brunch.
- ❖ **Telethon** : concours de belote prévu le 6 décembre. Essayez de nous trouver des lots ! Merci !
- ❖ **Guirlandes de Noël** : même installation que l'année passée.
- ❖ **Permanence de Nicole Bonnefoy** le 27 octobre à 10h15 à la mairie de Luxé.
- ❖ **Location du logement de la gare au 1er octobre** (avec enfant qui rentrera à l'école de Luxé en CM2)
- ❖ **Chauffage école** : deux devis demandés à deux entreprises différentes pour convecteurs à accumulation, démontage du gaz car danger potentiel.
- ❖ **Entretien du souterrain gare**: peinture antitag envisagée.
- ❖ **Travaux ADA** : débutent le 3 novembre (bassin d'orage, cheminement piéton, limite à 50Km/h)
- ❖ **Bibliothèque** Lectures itinérantes sur le thème des anecdotes de Luxé dans le village et pot offert à la fin. SAMEDI 27 SEPTEMBRE à 9H45
- ❖ **Élagage dans la commune** : sous-traiter par les agriculteurs ou acheter du matériel ? Conseils apportés par Julien, quant au matériel nécessaire, à réfléchir en collaboration avec Patrick.

Plus rien ne restant à délibérer, la séance est levée à : 20h42